
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Charles-Thomas Beretzé.

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Thomas Beretzé, lieutenant adjudant-major au 9^e régiment de ligne, est né à Maroonlown (Jamaïque), le 28 octobre 1810 ; ses parents quittèrent l'Angleterre en 1825, et vinrent s'établir à Bruges où il les suivit, c'est dans cette ville qu'il reçut son éducation.

Le 23 juin 1831, il s'est engagé volontairement, comme soldat et sans prime, au 1^{er} régiment d'infanterie belge ; il passa le 29 du même mois au grade de caporal et successivement à celui de lieutenant adjudant-major qu'il occupe aujourd'hui, et dont il est revêtu depuis le 24 janvier 1839.

Les chefs du sieur Beretzé rendent hommage au zèle et à l'activité qu'il déploie dans le service, ainsi qu'à sa bonne conduite, et ils estiment, avec les autorités consultées, qu'il est digne d'obtenir la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.